

## **La place du référentiel IFRS dans la normalisation comptable internationale et les enjeux actuels**

*Odile BARBE,*

*expert-comptable et enseignant chercheur au Groupe ESC Dijon-Bourgogne*

---

### **Introduction**

La comptabilité est un langage qui permet aux entreprises de communiquer sur leur situation financière et leur performance. Sa nature technique réserve de prime abord les débats la concernant à un petit cercle d'experts. Or, elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu politique, animant des échanges de plus en plus passionnés. Revenons à l'origine de ces débats et essayons de clarifier la situation actuelle!

Des référentiels comptables ont été développés au sein de chaque pays, selon des processus de normalisation différents, essentiellement gouvernementaux ou issus de la profession comptable. Ces référentiels nationaux étaient adaptés tant que les entreprises levaient des capitaux au plan national avec des investisseurs nationaux. L'internationalisation des marchés financiers a rendu nécessaire l'émergence de normes susceptibles d'être utilisées sur les bourses de valeurs partout dans le monde, afin de renforcer la confiance des apporteurs de capitaux, de diminuer le coût d'élaboration de l'information financière et le coût du capital pour les sociétés.

Dans ce contexte, la Fondation IFRS et l'IASB, issus en 2001 de la refonte de l'IASC créée en 1973, se sont donnés comme objectif l'élaboration d'un jeu unique de normes d'information financière de haute qualité, compréhensibles, à vocation contraignante et acceptées dans le monde entier sur la base de principes clairement articulés. Le nombre d'adoptants des IFRS n'a cessé de croître depuis 2005, faisant passer ce référentiel à la première place au plan mondial devant les US GAAP.

La crise financière de 2008 a fait émerger une première vague de critiques anti IFRS, faisant apparaître le référentiel comme un facteur d'aggravation de la crise, en lien avec leur supposée pro cyclicité et une application soit disant généralisée de la *fair value*. La légitimité de l'IASB en tant que normalisateur international privé a par ailleurs été mise en cause. En réponse à la demande du G20 formulée en 2009 d'aboutir à un ensemble unique de normes comptables internationales de grande qualité, l'IASB et le FASB (normalisateur américain) ont alors renforcé le processus de convergence de leurs normes amorcé en 2002, en travaillant notamment à l'élaboration de normes nouvelles communes.

Ces travaux devaient aboutir à une décision quant à une adoption du référentiel IFRS par les États-Unis. En dépit de la reconnaissance inconditionnelle des IFRS depuis 2007 pour l'accès des émetteurs étrangers au marché financier américain, le rapport du staff de la SEC de juillet 2012 relève des lacunes quant à la régulation et la mise en œuvre des IFRS, et ne formule pas de recommandation quant à l'incorporation des IFRS dans le système de reporting financier américain. Ce coup d'arrêt à l'objectif final d'un référentiel unique a suscité de vives réactions d'autres adoptants tels que l'Union Européenne. La question du renforcement du poids de l'Europe dans le processus de normalisation comptable Internationale a été soulevée, certains experts déclarant que l'Europe avait abdiqué sa souveraineté comptable à l'IASB. Dans ce contexte, il est important de rétablir la réalité des faits et de mesurer les enjeux actuels.

### **1. La nécessité d'un langage comptable international modifie le rôle des normalisateurs nationaux**

La nécessité d'un langage comptable international pour les sociétés cotées est unanimement reconnue, y compris par les détracteurs des IFRS. Le problème est que certains pays veulent parallèlement conserver leurs normes nationales, profondément ancrées dans les pratiques. C'est le cas des États-Unis qui ne souhaitent pas abandonner les US GAAP. Ainsi, sur les quatre [plus importants projets communs IASB/FASB, deux seulement verront le jour. La norme commune sur la reconnaissance du revenu devrait être publiée prochainement, celle relative aux contrats de location est toujours en discussion. En revanche, les projets relatifs aux instruments financiers et aux contrats d'assurance viennent de prendre des chemins divergents. Le FASB s'oriente vers le maintien de ses anciennes règles, avec des ajustements mineurs. Néanmoins, entre 2006 et 2011, les deux normalisateurs ont aligné leurs règles respectives dans nombre de domaines importants. On peut citer comme exemples: stock-options, engagements de retraite, information sectorielle, consolidation, regroupements d'entreprises...